Zeitschrift: Revue internationale de théologie = Internationale theologische

Zeitschrift = International theological review

Band: 11 (1903)

Heft: 42

Artikel: Esquisse d'un traité de l'Église chrétienne en général

Autor: Michaud, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-403559

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ESQUISSE D'UN TRAITÉ DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE EN GÉNÉRAL.

Introduction. Ce Traité est le douzième de mon Cours de dogmatique¹). Il suppose démontrées les vérités suivantes: [.-C. a fondé le christianisme, qui est la religion par excellence (huitième Traité); cette religion est essentiellement établie sur le surnaturel, sur la révélation et sur la grâce (neuvième Traité); elle suppose donc nécessairement une foi objective et une foi subjective (dixième Traité); le dépôt de la foi objective se trouve dans la tradition universelle et dans l'Ecriture sainte (onzième Traité), et il a été confié à l'Eglise que le Christ a établie et à laquelle il a donné la mission de le répandre dans le monde entier. C'est ce dernier point qu'il s'agit de démontrer dans ce douzième Traité. L'objet de ce Traité n'est donc pas de décrire, d'examiner ni de critiquer les diverses Eglises chrétiennes qui existent actuellement, mais uniquement de définir et de préciser, d'après les sources chrétiennes (tradition universelle et Ecriture sainte), ce que l'Eglise, telle que le Christ l'a fondée, doit être. Lorsque cette notion de l'Eglise chrétienne sera clairement démontrée, lorsque nous posséderons cette notion comme norme, alors seulement nous pourrons examiner successivement les diverses Eglises historiques et établir le bilan de chacune.

a) Définition du mot « Eglise ». Etymologiquement, ce mot vient de ex (ex, hors de) et de **aleîv (appeler), et il signifie convocation, rassemblement ou assemblée. Par extension, on lui a donné le sens d'association, puis de société plus compacte, enfin de société organisée. On voit les nuances de ces quatre significations: la simple assemblée est passagère; l'association est une union quelconque de personnes en vue d'un but commun; lorsque cette union est ordonnée et compacte, elle prend un caractère plus fixe et s'appelle société; si enfin cette société est parfaitement réglée et organisée, si toutes ses parties forment un tout harmo-

¹⁾ Voir la Revue de juillet 1902, p. 477.

nique et vivant, elle est comme un corps dont tous les organes et tous les membres vivent à la fois d'une vie propre et d'une vie collective. De plus, cette société peut être particulière à telle localité, et elle peut aussi être universelle: là, elle ne comprend que les membres de telle localité; ici, tous les membres dispersés sur toute la terre. Chez les Juifs, le mot « synagogue » $(\sigma vv - \acute{\alpha}\gamma \omega)$ était analogue au mot grec $\mathring{\epsilon}xx\lambda\eta\sigma\acute{\iota}\alpha$.

Ces quatre sens sont indiqués dans les Ecritures: 1º le sens d'assemblée: par exemple, Actes des apôtres, XIX, 32 (erat ecclesia confusa et plures nesciebant qua ex causa convenissent); et XIX, 40 (et cum hæc dixisset, dimisit ecclesiam); — 2° le sens d'association particulière: par exemple, I Cor. XVI, 19 (salutant vos Aquila et Priscilla cum domestica sua ecclesia); — 3º le sens de société plus générale: par exemple, I Cor. XVI, 19 (salutant vos ecclesiæ Asiæ); Rom. XVI, 4 (cunctæ Ecclesiæ gentium); -4º le sens de société organisée et universelle: par exemple, Matth. XVI, 18 (ædificabo ecclesiam meam); Act. XX, 28 (Spiritus sanctus posuit episcopos regere ecclesiam Dei quam acquisivit sanguine suo); Gal. III, 28 (non est Judæus neque Græcus... omnes vos unum estis in Christo Jesu); I Cor. XII, 13 (in uno spiritu omnes nos in unum corpus baptizati sumus); 20 (nunc autem multa quidem membra, unum autem corpus); Eph. V, 23 (Christus caput est Ecclesiæ, ipse salvator corporis ejus); etc. — Donc on peut définir l'Eglise « la société des disciples de J.-C. ».

Donc ceux-là se trompent et abusent du mot « Eglise », qui confondent l'Eglise avec la religion: car la religion chrétienne est un lien moral de foi, d'espérance et de charité, qui unit les âmes au Christ et par le Christ au Père céleste; tandis que l'Eglise est une société; un lien moral n'est pas une société, et une société n'est pas un lien moral; les deux sont nécessaires, mais ne sont pas la même chose. - Ceux-là abusent encore du mot « Eglise », qui placent l'Eglise au-dessus de la religion chrétienne: car l'Eglise chrétienne a sa raison d'être dans la religion chrétienne et elle dépend de cette dernière, tandis que la religion chrétienne ne dépend que du Christ, son seul fondateur et son seul chef. -Ceux-là abusent aussi du mot « Eglise », qui la confondent avec telle Eglise particulière, ou avec la hiérarchie, ou avec une personnalité ecclésiastique (si élevée soit-elle). — Si les anciens-catholiques attachent une très grande importance au rétablissement de l'union entre les diverses Eglises chrétiennes, c'est toujours en subordonnant les Eglises au christianisme même, et en vue de rendre plus évident et plus acceptable le dépôt objectif de la foi chrétienne que le Christ a confié à son Eglise.

b) Plan de ce Traité: Trois parties: 1° le fait de la fondation d'une Eglise par J.-C.; constater ce fait et en tirer les conséquences; — 2° la nature de cette Eglise; l'expliquer, en montrant d'abord la mission de cette Eglise d'après le but que J.-C. a voulu atteindre, puis, comme conséquences de cette mission, les manières d'être de cette Eglise ou ses propriétés et ses caractères généraux; — 3° la constitution de cette Eglise; l'analyser et l'expliquer, en montrant l'autorité qui lui a été confiée, la liberté qui y règne, la hiérarchie établie par le Christ, les droits et les devoirs des fidèles, le procédé conciliaire tel qu'il a été pratiqué dans l'ancienne Eglise, etc. — Conclusions.

Ire PARTIE.

La fondation de l'Eglise par Jésus-Christ.

Trois chapitres: 1° Constatation du fait; — 2° Logique et sagesse de ce fait; — 3° Conséquences de ce fait.

Ch. Ier. Jésus-Christ a fondé une Eglise.

L'Ecriture et l'histoire le prouvent.

I. L'Ecriture: — D'abord St. Matthieu. Le Christ a recommandé à ses disciples d'en appeler à l'Eglise contre ceux qui repoussent l'avis de deux ou trois intermédiaires, et s'ils n'écoutent pas l'Eglise, de les tenir pour des payens et des publicains (XVIII, 15-17). On voit par là que l'Eglise de chaque localité est comme un tribunal, qui a le droit de juger les griefs des frères entre eux. Le fait de l'association est évident. — De plus, J.-C. a dit qu'il « construirait » une Eglise, laquelle serait donc comme un édifice, et un édifice si bien construit, si solide dans toutes ses parties que les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre elle (XVI, 18). Quelque opinion que l'on professe sur la nature de cette Eglise, sur la forme de cet édifice, sur la solidité de son fondement, toutes choses qui seront expliquées plus loin, toujours est-il que nous avons le droit de constater ici le fait de la fondation d'une Eglise, d'un édifice visible et indestructible, par J.-C. même.

Ensuite, les Actes des apôtres. Maintes fois il y est question de telle Eglise particulière de Jérusalem, d'Antioche, etc. Au ch. XX, v. 28, il est dit que le « St-Esprit a établi les évêques pour diriger l'Eglise de Dieu qu'il s'est acquise par son sang ». L'expression « Eglise de Dieu » ne saurait être restreinte à l'Eglise de Milet; elle désigne évidemment toutes les autres Eglises particulières, qui toutes en effet ont été acquises par le sang du Christ. Toutes ces Eglises sont désignées par le mot « Eglise de

Dieu » au singulier; elles constituent donc toutes une seule Eglise universelle. Les mots posuit, episcopos, regere (ποιμαίνεῖν), en montreut l'organisation et la fixité, plus clairement encore que les mots petra et ædificabo.

Puis, St. Paul, dans ses *Epîtres*, est encore plus explicite; car il ne se borne pas à mentionner les Eglises locales de telle et telle ville, les Eglises régionales d'Asie et de la Gentilité, mais encore toutes les Eglises particulières qu'il appelle au singulier «l'Eglise de Dieu», Eglise de Dieu qu'il appelle au singulier «columna et firmamentum veritatis» (I Tim. III, 15), et surtout «le corps du Christ» (pro corpore ejus, quod est ecclesia; Coloss. I, 24). L'Eglise est donc le corps du Christ; or le corps est visible; il est un tout organique, non un seul organe, mais un ensemble d'organes qui vivent tous de leur vie propre et de la vie collective.

II. L'histoire: — elle prouve que, si des chrétiens se sont réunis dans telle localité pour y fonder une Eglise, cependant c'est le Christ même qui, le premier, a réuni des disciples autour de lui, et qu'ainsi l'Eglise même est de fondation divine; qu'elle a été, dès le principe, une société organisée, ayant son chef (le Christ), son but précis, ses principes essentiels, ses moyens d'action. C'est le Christ même qui a dit: Dic Ecclesiæ, et qui par conséquent a constitué l'Eglise comme un tribunal disciplinaire de pacification entre les frères. L'Eglise tient donc son organisation essentielle, non de St. Paul ni d'aucun autre apôtre, mais du Christ même. Si donc l'Eglise n'existe pas sans les croyants, elle n'est cependant pas leur création, étant la création du Christ. De même que J.-C. a fondé la première société de ses disciples, ainsi que tous les éléments nécessaires à la vitalité de cette société dans le présent et dans l'avenir, ainsi, après la disparition de J.-C., c'est son Esprit qui a incité les croyants à se grouper en associations particulières dans les localités où il n'y en avait pas encore, et c'est cet Esprit qui leur fait maintenir les associations existantes. Bref, l'histoire constate que J.-C. a établi par le détail toutes les choses dont l'ensemble constitue ce que nous appelons Eglise: il a enseigné une doctrine, une croyance; il a imposé une morale, une discipline, une prière, un culte, des actes de purification et de sanctification, un baptême, une pénitence, etc., et même une hiérarchie parmi ses disciples. C'était manifestement une Eglise.

Donc l'Eglise, tout en étant une société composée d'hommes et numériquement accrue par des hommes, est une institution divine, ayant le Christ même pour auteur. St. Augustin fait remonter l'Eglise de J.-C. à la fondation même de l'humanité, sous prétexte que l'humanité a été créée par le Logos et que le Christ est le Logos incarné; d'autres font commencer l'Eglise à la Pentecôte, alors que le St-Esprit se manifesta par des langues de feu dans l'assemblée des chrétiens de Jérusalem; nous croyons qu'il est plus précis de faire dater l'existence de l'Eglise chrétienne du moment où le Christ s'entoura de ses premiers disciples pour les instruire, les sanctifier et leur imposer la mission de travailler sous son inspiration à l'extension du royaume de Dieu parmi les hommes.

On voit ainsi combien se trompent ceux des protestants qui, traduisant le mot « Eglise » par le mot « vocation » ou « appel », n'admettent d'autre appel que l'appel de Dieu dans chaque âme en particulier; ils confondent la vocation individuelle, que personne ne nie, avec la convocation, ou assemblée, qui est l'Eglise, chose toute différente; St. Paul, qui insiste tant sur la vocation, n'insiste pas moins sur l'Eglise comme société. — On voit combien se trompent ceux qui nient l'existence d'une Eglise visible et organisée, sous prétexte que la notion d'une Eglise collective ne se serait manifestée que vers le milieu du IIº siècle; la vérité est que le sentiment de la collectivité et de l'universalité s'est plus particulièrement manifesté au IIº siècle, mais qu'il a existé déjà dès le Ier, et que des protestants du XVIe siècle, parlant de l'Eglise primitive, l'ont appelée « Eglise primitive et catholique » 1). — Selon Weizsäcker, l'expression Ecclesia Dei est toute primitive et antérieure à St. Paul. «Il a existé dès le commencement, non seulement une conscience de l'unité de la foi, mais la croyance que la communion religieuse des chrétiens était une institution divine. » Bref, l'Eglise n'est pas une entité idéale, mais bien un organisme vivant, « vivifiée qu'elle est par la présence du Christ » 2). — A ceux qui prétendent qu'un individu peut adhérer au christianisme sans faire partie d'une Eglise organisée, il faut répondre que le christianisme de cet individu ne peut être que très incomplet: car si J.-C. a institué une Eglise, c'est évidemment pour que ses disciples en fissent partie. — A ceux qui objectent que l'organisation de l'Eglise avait sa raison d'être au Ier siècle, alors qu'il fallait séparer les chrétiens des payens et des Juifs, mais qu'elle n'a plus de raison d'être aujourd'hui que nous avons dans le N. T. un guide suffisant; à ceux-là il faut répondre: qu'il est aussi nécessaire de séparer aujourd'hui les chrétiens des antichrétiens qu'il était nécessaire de séparer, au Ier siècle, les chrétiens des payens et des Juis; que, d'ailleurs, le but de l'Eglise n'est pas d'établir une telle séparation; que le Christ a établi une Eglise pour donner à chaque

¹⁾ Jean de Hainaut en 1558, dans son Etat de l'Eglise.

²⁾ Voir Revue biblique, 5° année, n° 3, article de P. Battifol; Revue catholique des Revues, 5 novembre 1896, p. 756-758 (L'Eglise naissante, l'idée de l'Eglise).

fidèle un gardien plus sûr du dépôt divin et un préservatif plus fort contre l'erreur; que cet avantage n'est pas moins nécessaire aujourd'hui qu'au Ier siècle; que le N. T. n'est pas un guide suffisant, si on le détache de la tradition chrétienne universelle, attendu qu'il peut être interprété en des sens très contradictoires; que l'Eglise a existé avant les livres du N. T.; que son existence n'est donc pas dépendante de ceux-ci; que, loin de dépendre d'eux, c'est elle qui en a déterminé et fixé le canon; qu'ainsi l'Ecriture n'a nullement pour mission de supplanter l'Eglise, mais plutôt de la fortifier, en favorisant l'extension du royaume de Dieu; que la Bible et l'Eglise, loin de se combattre, doivent donc se compléter et se fortifier.

Ch. II. Nécessité de l'Eglise chrétienne.

Combien le Christ a agi logiquement, rationnellement, sagement en fondant une Eglise, on le verra par les considérations suivantes:

1º Au point de vue chrétien, la fondation d'une Eglise était nécessaire: car le Christ voulait unir les hommes entre eux par des liens spirituels, en les plaçant sous la même loi de vérité et en les animant du même amour; or ce but impliquait la fondation d'une société religieuse spéciale. De plus, le Christ voulait sauver tous les hommes, en les déterminant à accepter ses enseignements, ses préceptes, ses moyens de grâce; après sa disparition comme homme, il fallait qu'il fût continué, dans cette œuvre, par d'autres hommes constitués en société, dépositaires et propagateurs de sa doctrine, de sa morale et de sa grâce; la société de ces hommes est l'Eglise chrétienne. Cette Eglise n'est ni une seconde incarnation du Christ, ni une seconde révélatrice, ni une seconde rédemptrice, ni une seconde sanctificatrice, ni une seconde médiatrice: car c'est toujours J.-C. qui agit en elle par sa doctrine, par sa morale, par sa grâce, quand l'Eglise, comme dépositaire fidèle, communique le triple dépôt qu'il lui a confié. L'Eglise ne doit rien innover, rien ajouter, rien soustraire; elle ne doit que transmettre ce qu'elle a reçu du Christ, seul sauveur.

On objecte qu'une Eglise, loin d'être nécessaire pour atteindre ce but, était nuisible: car de fait toutes les Eglises dites chrétiennes scandalisent; toutes sont des mécanismes qui développent le formalisme et non la religion vraie; toutes sont des médiatrices qui paralysent l'action de J.-C., seul vrai médiateur; toutes sont des foyers d'intrigues, de divisions, de haines (voir l'histoire des conciles); donc toutes éloignent les âmes du but poursuivi par J.-C. Donc J.-C. a dû prévoir ce résultat, et n'a pas pu, par con-

séquent, fonder d'Eglise dans le sens susdit. — Réponse: Sans doute toute Eglise, société d'hommes, est imparfaite; dans toutes il y a des imperfections, des erreurs, des vices même. Mais à côté de l'erreur il y a la vérité, à côté du vice il y a la vertu et la sainteté. Un homme impartial et exact doit considérer le bien qu'une société, même imparfaite, peut faire. J.-C. tire le bien du mal, et peut atteindre son but même avec des moyens imparfaits. Une société, même imparfaite, peut être bien ordonnée, et, comme telle, elle n'est nullement un mécanisme aveugle qui broie les individus, mais une force morale qui les aide en les spiritualisant; si on la considère comme une médiatrice, elle n'est point forcément une médiatrice-obstacle, elle peut être une médiatrice-moyen, très utile. Les intrigues et les divisions que l'histoire des conciles constate, loin d'être des obstacles à la foi, sont des garanties qui prouvent que de tels hommes, de races diverses, de nationalités opposées, de partis hostiles, en rendant un témoignage unanime sur certains points, n'ont pu le rendre que par la force même de la vérité et par la constance même de la tradition, et non par des compromis arbitraires et suspects. Les objections de M. Dunn dans son « Christianisme sans Eglise », de M. H. Drummond dans sa « Cité sans Eglise », etc., ne sont que le délayage de ces objections, et des protestants même les ont réfutées.

2º Au point de vue purement philosophique, la nécessité d'une société religieuse est aussi manifeste. En effet, dans tout ordre de choses, l'isolement est une faiblesse et l'union est une force. La nature enseigne partout la nécessité de l'union. L'histoire constate partout que l'association est un moyen de progrès dans l'épanouissement de la vie humaine et des choses humaines. L'homme est fait pour s'associer, et l'association des énergies est la condition même de la vie, considérée sous toutes ses formes: vie physique, vie intellectuelle, vie sociale, vie morale, vie spirituelle. L'histoire prouve que les siècles les plus grands et les plus féconds sont ceux qui ont su le mieux pratiquer l'association des esprits, des efforts, du travail, du capital, des économies sociales, etc. « Nulle certitude de la durée des lois d'un empire, sans un corps particulier dépositaire de ces lois et leur conservateur. Le corps dépositaire et conservateur est le meilleur des moyens qu'on peut fortifier de l'instruction générale de l'esprit public » (Diderot). De même, dans l'ordre religieux, la société, dépositaire des principes religieux, est une force contre les défaillances et les aberrations des individus. Sans Eglise, l'individualisme religieux est sans frein; or l'individualisme sans frein se décompose, loin de se fortifier, parce qu'alors chaque individu s'adjuge le droit de prendre dans

le christianisme objectif ou dans la religion objective ce qui convient à ses goûts particuliers et rejette le reste: de là les bizarreries religieuses et antireligieuses de certaines religions privées, qui dégénèrent en sentimentalité malsaine: on n'a plus d'idée ferme sur Dieu, sur sa justice et sa providence; la loi morale n'est plus qu'un accommodement avec les faiblesses du cœur et avec les entraînements des passions; le culte se relâche et même disparaît: inconvénients déplorables qui ne se produisent pas là où l'Eglise, bien ordonnée, remplit ses devoirs et exerce sa bienfaisante influence. S'il est aujourd'hui une idée philosophique dont on sente l'importance, c'est l'idée de la solidarité (voir le volume de M. Bourgeois); or cette idée est connexe avec celle de la société, société politique là où il s'agit d'intérêts politiques, société religieuse là où il s'agit d'intérêts religieux.

Ch. III. Nécessité d'appartenir à l'Eglise chrétienne.

Cette nécessité est la conséquence logique de ce qui précède: car, étant donné qu'on soit convaincu de la vérité du christianisme et de la nécessité d'obéir au Christ, étant donné que le Christ ait fondé une Eglise pour qu'on en fasse partie et pour qu'on l'« écoute », il est évident qu'on doit adhérer à cette Eglise. Nous n'examinons pas, dans ce Traité, quelle est cette Eglise; nous disons seulement que, quelle qu'elle soit, elle doit unir tous les vrais disciples du Christ. De plus, le simple bon sens suffit pour démontrer qu'une religion est plus forte, lorsqu'elle est pratiquée socialement, que lorsqu'elle ne l'est qu'individuellement; qu'un individu est plus vraiment homme, lorsqu'il est en communion avec l'humanité, que lorsqu'il ne l'est qu'avec sa famille ou avec sa nation; que, de même, un individu est plus complet, religieusement parlant, lorsqu'il est membre d'une Eglise universelle, que lorsqu'il n'appartient qu'à une Eglise particulière plus ou moins restreinte; qu'un individu possède de meilleures garanties religieuses dans une Eglise vraie que dans une Eglise fausse; que c'est par conséquent un devoir, pour tout homme religieux ami de la vérité, de sortir d'une Eglise fausse pour entrer dans l'Eglise vraie ou dans une Eglise plus vraie: ni l'homme n'est pour le sabbat, ni l'oiseau pour la cage.

Il est évident que l'obligation d'appartenir à l'Eglise fondée par J.-C. implique, pour chaque membre, des devoirs: devoir de limiter son individualisme et sa propre liberté, car on ne peut appartenir à une société en général qu'à cette condition; devoir, toutefois, de ne concéder à cette société que ce qui est exigé par son but, par sa mission, par sa raison d'être. Donc deux extrêmes, qui sont l'un et l'autre de graves erreurs, doivent être évités: l'individualisme excessif et l'ecclésiasticisme excessif. Je dis « excessif », parce qu'il y a un individualisme et un ecclésiasticisme légitimes, vrais, bons, féconds, nécessaires, qui s'harmonisent et se complètent très bien dans la véritable Eglise chrétienne, mais qui se combattent et s'excluent en dehors.

L'individualisme bon est celui dans lequel le moi sait se soumettre à la raison universelle, ainsi qu'aux intérêts généraux de la cause que l'on sert et de l'Eglise à laquelle on appartient. L'individualisme mauvais est l'individualisme désordonné qui veut tout dominer et primer partout, qui n'admet que ce qui lui plaît et qui est à lui-même son critérium, sa norme, sa règle: stat pro ratione voluntas. Il veut telle chose, parce qu'il la veut et que cela lui convient et lui fait plaisir. Ne lui parlez pas d'intérêts généraux, il ne connaît que les siens; ne lui parlez pas de l'autorité de la Bible, de l'Eglise, de la tradition universelle, de l'histoire: tout cela est subordonné à son jugement individuel, il n'en prend que ce qu'il veut, il les interprète à son gré. Il est lui; et si le reste ne cadre pas avec lui, tant pis pour le reste. On le comprend, un tel individualisme, poussé logiquement à l'extrême, doit nécessairement aboutir à la décomposition de toute Eglise et même de toute société; c'est l'individu qui se refuse à entrer en composition, et qui, sans s'imposer précisément aux autres individus, refuse pourtant de se soumettre à qui que ce soit. Certains protestants vont jusque là et réclament un christianisme sans Eglise.

L'ecclésiasticisme bon est celui dans lequel l'Eglise est tout ce qu'elle doit être et cela seulement qu'elle doit être. Tout y est bien ordonné. Alors, c'est le christianisme qui, comme religion, avec son dogme, avec sa morale, avec sa grâce et ses moyens de salut, est supérieur à l'Eglise comme société: car une vérité, surtout une vérité divine, est supérieure à une société d'hommes nécessairement imparfaits. Alors, c'est le Christ qui gouverne l'Eglise et non l'Eglise qui gouverne le Christ; c'est le christianisme qui détermine la conduite de l'Eglise, et non l'Eglise qui détermine l'essence du christianisme. Un vrai chrétien aime l'Eglise, mais non au détriment du christianime, encore moins contre l'esprit du Christ, le maître de l'Eglise. Au contraire, dans l'ecclésiasticisme mauvais, on oublie le Christ et le christianisme pour ne voir que son Eglise particulière; on oublie le but du christianisme et les préceptes du Christ, sous prétexte de mieux glorifier son Eglise, et on fait de celle-ci une Eglise étroite et fermée. Telle a été la faute de Rome; et de son ecclésiasticisme aussi ambitieux qu'étroit est né le cléricalisme, non moins ambitieux et non moins étroit.

La vérité est dans la conciliation d'un sage individualisme et d'un sage amour de l'Eglise. Le mal commence, dès qu'un individu voit tout dans son moi particulier et pour son moi particulier, ou dès qu'il voit tout dans son Eglise particulière et pour son Eglise particulière, laquelle est forcément restreinte et limitée, et par conséquent imparfaite, comme tout individu, de quelque génie et de quelque vertu qu'il soit doué, est forcément incomplet et imparfait. L'ecclésiasticisme étroit et hautain est l'esprit de l'ancienne synagogue cherchant à se perpétuer dans l'Eglise; c'est l'esprit de Rome, exclusif et dominateur, disant: Hors de moi pas de salut. Mieux vaut dire avec St. Paul: Omnia in Christo 1). Il faut donc fuir, d'une part, l'individualisme excessif, qui repousse toute Eglise pour n'affirmer que son propre moi, et, d'autre part, le chauvinisme ecclésiastique, qui, non content de condamner toute Eglise autre que la sienne, uniquement parce qu'elle n'est pas la sienne, condamne encore tout individualisme, même légitime 2).

On objecte qu'il y a d'excellents chrétiens qui n'appartiennent à aucune Eglise, comme si leur bonne foi subjective excusait et légitimait leur erreur objective. — On objecte que le fait d'appartenir à une Eglise endort souvent la conscience, et qu'il est mieux d'être face à face avec Dieu que d'avoir entre lui et soi une Eglise médiatrice. Peut-être, en effet, certaines personnes se reposent-elles trop aisément sur l'Eglise pour faire leur salut; mais si ces personnes se trompent au sujet de la mission de l'Eglise, d'autres peuvent ne pas se tromper et ne demander à l'Eglise que les vrais services spirituels qu'elle peut leur rendre. Loin d'effacer Dieu à leurs yeux, l'Eglise le rend plus visible à leur conscience, en leur rappelant leurs devoirs religieux. — On objecte que toutes les Eglises sont imparfaites, pécheresses, et qu'il ne saurait y avoir d'obligation d'appartenir à une Eglise coupable. On oublie de considérer que, si l'on devait n'adhérer qu'à ce qui est parfait et n'appartenir qu'à des sociétés irréprochables, on n'appartiendrait à aucune et on n'adhérerait à rien en ce monde. Mieux vaut s'aider d'appuis imparfaits pour tâcher de se perfectionner soi-même, que de s'isoler dans son moi, souvent orgueilleux, toujours faible et incomplet. Væ soli (Eccl. IV, 10).

¹⁾ Voir Le catholique national: Individualisme et ecclésiasticisme, 19 octobre 1895, p. 102-103.

²⁾ Ibid.: L'amour de l'Eglise, 6 mai 1899, p. 53-54.

IIº PARTIE.

La mission et la nature de l'Eglise chrétienne.

Onze chapitres: un sur la mission et le but de l'Eglise chrétienne; quatre sur ses propriétés; et six sur ses caractères généraux. Donc ch. IV-XIV.

Ch. IV. De la nature de l'Eglise chrétienne en général. Sa mission et son but.

Quatre paragraphes: 1° Ce que le Christ et les apôtres enseignent sur ce point; — 2° Ce qu'enseigne la tradition; — 3° Quelques notions opposées; — 4° Conclusions.

§ I. Enseignement du Christ et des apôtres.

- 1º Evangile de St. Matthieu. Le Christ a lui-même expliqué sa pensée par huit comparaisons:
- a) L'Eglise est une cité élevée sur une montagne; les fidèles sont des lumières, qui doivent être placées non sous des boisseaux, mais sur des candélabres, pour éclairer toute la maison; cette lumière doit montrer les bonnes œuvres, afin que ceux qui les voient glorifient le Père céleste (V, 14-16). Donc l'Eglise est une société éclairée et élevée, dont la lumière et les bonnes œuvres doivent éclairer tous les hommes, afin que ceux-ci glorifient Dieu. Ce n'est donc pas une société scientifique, mais une société éclairée, élevée, bienfaisante et religieuse; loin de cacher la vérité, elle doit la proclamer hautement, la répandre et la faire tourner au bien de l'humanité et à la gloire de Dieu. C'est là toute sa raison d'être, sa mission et sa fin. Ecclesia, Dei civitas.
- b) L'Eglise est une famille, dont Dieu est le Père (XII, 50). L'humanité est une grande famille, et dans cette famille de l'ordre purement naturel le Christ distingue une famille religieuse de l'ordre surnaturel, qui est l'Eglise chrétienne. Tous les disciples du Christ sont particulièrement frères entre eux, frères dans le Christ et non dans un homme: Patrem nolite vocare vobis super terram, unus est enim pater vester qui in cœlis est (XXIII, 9). C'est donc aller contre l'ordre du Christ que de donner à un homme le titre de « saint père », et cela, d'autant plus que Dieu seul est saint: Tu solus sanctus. Si la famille peut réunir dans une affection commune et dans une action commune les esprits et les caractères les plus divers; si elle a pour ses membres souffrants et même coupables des réserves d'indulgence et de pitié qui préparent le retour au foyer, il doit en être ainsi dans l'Eglise, famille de Dieu. L'Eglise, comme telle, doit donc chercher à éviter les désunions et à rétablir

l'accord et la paix dans la vérité et dans l'amour. - Le Christ ayant dit que celui qui fait la volonté de Dieu est son frère, sa sœur et sa mère (XII, 50), on a comparé l'Eglise à une mère. Le Christ ayant aussi parlé de ses noces, on a considéré l'Eglise comme son épouse, en ce sens qu'elle doit lui donner une postérité. On a abusé de cette comparaison, en attribuant à l'Eglise une autorité plus que maternelle; on a remplacé la fécondité par le pouvoir, la mère par la marâtre. Boniface VIII, dans sa bulle Ineffabilis (25 septembre 1296), en a conclu que l'Eglise (dans son esprit la papauté) a sur les peuples le pouvoir d'une mère sur ses enfants. Si certaines Eglises ont été appelées « Eglises mères », c'est uniquement parce qu'elles en ont fondé d'autres, mais non parce qu'elles auraient sur celles-ci un pouvoir qui en amoindrît l'autonomie. Toutes les Eglises particulières, nées du Christ par la succession apostolique, sont égales entre elles, étant toutes filles du même Père céleste et ne constituant toutes qu'une seule famille universelle.

- c) L'Eglise est un champ ensemencé (XIII, 3-8, 18-30), dans lequel il y a du bon grain, mais aussi de l'ivraie et de mauvaises herbes. Il y a donc dans l'Eglise de bons et de mauvais chrétiens. J.-C. enseigne qu'il ne faut pas déraciner les mauvaises herbes avant la moisson, de peur d'arracher en même temps le froment (29); ceci montre combien est grand et profond, dans l'Eglise, le mélange des bons et des méchants, du bien et du mal, de la vérité et de l'erreur; et combien grande et profonde aussi doit être la tolérance de l'Eglise envers les hérétiques et les pécheurs. Ce dernier point sera développé dans les chapitres de la sainteté et de l'unité.
- d) L'Eglise est un grain de senevé qui devient un grand arbre (XIII, 31-32). Cet arbre, grand ou petit, dépouillé ou verdoyant, est toujours le même arbre; ses branches sont multiples, son tronc toujours un. De même l'Eglise, toujours une dans ses éléments essentiels, peut être multiple dans ses branches; son progrès n'altère pas son identité, et son identité n'empêche nullement sa croissance ni son progrès.
- e) L'Eglise est un levain, un ferment, qui fait travailler toute la masse (XIII, 33). L'Eglise doit nourrir le monde du pain de la vérité et de la charité; elle doit faire travailler les esprits, les cœurs, les consciences: car la vérité chrétienne est une vérité de fermentation, qui doit produire le zèle, l'action, la fécondité: justus justificetur adhuc. Toutefois il faut prendre garde au ferment des pharisiens et des sadducéens (XVI, 6).
- f) L'Eglise est le royaume de Dieu (XVIII, 23-35). Dieu seul est le roi de ce royaume. Il est un roi de justice, qui veut bien

accorder à ses sujets le temps nécessaire à l'accomplissement de leurs devoirs et au paiement de leurs dettes, mais à la condition qu'ils soient eux-mêmes justes, patients, tolérants et bons envers leurs frères; sinon, il les punit. Tout royaume impliquant un roi, une organisation, une loi, une sanction, il est clair que l'Eglise doit être une société organisée, ayant ses organes et sa discipline. Tout roi véritable devant être réellement obéi, il en résulte que Dieu, finalement, sera réellement obéi par tous les hommes et que le bien vaincra le mal. La vérité du règne de Dieu postule la défaite de Satan ou du mal; c'est ainsi que la doctrine de l'apocatastase découle logiquement de la doctrine du royaume de Dieu.

Il y a plusieurs fausses interprétations de cette doctrine:

- 1º Les cathares et autres rigoristes ont dit: L'Eglise est le royaume de Dieu; donc elle est la société des âmes sur lesquelles Dieu règne par sa sainteté; donc elle ne comprend que les Saints; donc l'Eglise est seulement la société des Saints, des prédestinés, des élus. Cette notion est condamnée par la parabole du champ où l'ivraie croît avec le froment; elle repose sur la confusion de l'Eglise parfaite et de l'Eglise imparfaite, ou plutôt sur la négation de l'Eglise imparfaite et l'affirmation de la seule Eglise parfaite, que l'on place déjà sur la terre et dès cette vie, ce qui est évidemment une erreur.
- 2º D'autres disent: Le royaume de Dieu ne contient que des Saints; donc le royaume de Dieu n'est pas l'Eglise, celle-ci comprenant des bons et des mauvais, du froment et de l'ivraie. Le royaume de Dieu est l'idéal suprême, l'ensemble de toutes les forces vives et de tous les nobles enthousiasmes; tandis que l'Eglise n'est que la communauté visible des croyants. Le royaume de Dieu est le but, l'Eglise le moyen. Ou encore: le royaume de Dieu est le but, et le règne du Christ ou l'Eglise n'est que le moyen. A cette doctrine se sont rattachés Martensen, Ritschl, Neel, etc. — Mais elle ne semble pas conforme à l'enseignement de J.-C.: car J.-C. n'a certainement pas voulu distinguer son royaume du royaume même de Dieu; c'est le même. Ce royaume peut être considéré à l'état parfait, dans les âmes sur lesquelles Dieu règne réellement, et à l'état imparfait, dans les âmes sur lesquelles Dieu ne règne pas encore ou règne imparfaitement. Cette dernière considération est admise notamment par M. Bruston.
- 3° Certains protestants dits messianistes marquent encore plus catégoriquement la distinction entre l'Eglise et le royaume de Dieu: selon eux, l'Eglise aujourd'hui n'est guère que la dénomination officielle, le cadre traditionnel et administratif, la société plus ou moins coupable, aristocratique ou bourgeoise, dans laquelle ils sont

nés, mais à laquelle ils tiennent fort peu; tandis que le royaume de Dieu leur apparaît comme la société nouvelle qui vit de l'esprit de J.-C. L'Eglise est la solidarité, et le royaume de Dieu l'individualité, car l'esprit de Dieu souffle où il veut. Un messianiste a même écrit: « J'ai l'intuition qu'en exaltant le royaume de Dieu, nous détruirons, nous abolirons l'Eglise. » Cette doctrine antiecclésiastique est manifestement antichrétienne.

La vérité est, je crois, dans l'interprétation suivante: Le royaume de Dieu n'est pas autre que le royaume du Christ. Mais il faut distinguer le royaume et le règne: le royaume est l'Eglise, ou la société des hommes qui adhèrent à Dieu et à J.-C. comme à leur Roi; le règne est la domination effective de Dieu ou de J.-C. sur les âmes. On peut, en effet, adhérer à Dieu et à J.-C. plus ou moins. Tel adhère faiblement, et Dieu ne règne pas réellement sur lui; cet homme est dans le royaume extérieur ou dans l'Eglise, mais le règne de Dieu n'est pas en lui, parce qu'il est dans l'erreur ou dans le péché. Tel autre adhère fortement, Dieu règne en lui; cet homme est à la fois du royaume extérieur et du règne intérieur. Ces deux chrétiens, très différents par leur état d'âme, ne peuvent pas être séparés, parce que le Christ a enseigné qu'en ce monde l'ivraie ne doit pas être séparée du froment. Tel est, ce semble, le vrai sens dans lequel l'Eglise est appelée le rovaume de Dieu.

En disant que son royaume n'est pas de ce monde, le Christ a voulu dire que son Eglise n'est pas un royaume de ce monde, c'est-à-dire un royaume politique et temporel, mais seulement religieux et spirituel, un royaume de cet ordre intérieur qui échappe au pouvoir des rois de ce monde, mais non au pouvoir du Roi du ciel, qui est Dieu même.

g) L'Eglise est un édifice dans lequel tous les enfants de Dieu doivent entrer. Cette maison de Dieu est construite par J.-C. même, sur la pierre fondamentale ou angulaire de sa divinité, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle (XVI, 15-20). Cette maison doit être ouverte. Il y a des clefs qui l'ouvrent et qui la ferment: ces clefs ne sont pas des personnes, mais des conditions auxquelles on peut entrer dans l'édifice du Christ, dans la cité de Dieu, dans le royaume de Dieu, dans la maison du Père céleste, c'est-à-dire les conditions auxquelles on peut devenir enfant de Dieu et frère de J.-C. La première condition est de confesser, comme l'a fait Simon, fils de Jonas, la divinité de J.-C., qui est la vérité fondamentale, la pierre sur laquelle l'Eglise est construite. Entrer dans le royaume de Dieu, c'est entrer dans le salut, c'est obéir à Dieu, c'est faire ce qui est prescrit, c'est

accepter les liens ou obligations (quæcumque alligaveritis), c'est ne se permettre que ce qui est libre (quæcumque solveritis). St. Augustin a remarqué qu'entrer dans l'Eglise, c'est se purifier de ses péchés; d'où il a conclu que les clefs sont le pouvoir de remettre les péchés ou de les retenir. Mais, outre qu'une clef est un moyen d'ouverture et non de réconciliation, cette interprétation est moins conforme que la précédente au langage alors admis chez les Juifs.

Quoi qu'il en soit, J.-C. a donné, de fait, les clefs en question à tous ses disciples; car s'il les a promises à Pierre lorsque Pierre a confessé sa divinité, il ne lui a pas dit: Tibi soli dabo claves. Et en réalité il les a remises à tous ses disciples, donc à toute son Eglise: dic Ecclesiæ; quod si Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus (Matth. XVIII, 17). C'est donc l'Eglise qui juge, qui ouvre, qui serme, qui absout, qui condamne, en un mot qui possède les clefs. J.-C. a indiqué lui-même les conditions du salut; en se conformant à ces conditions, ses disciples ouvrent ou ferment l'édifice, et Dieu ratifie dans le ciel. Rien n'est donc laissé à l'arbitraire de l'Egise; celle-ci ne fait œuvre valide qu'en observant les conditions prescrites par J.-C.; ce n'est pas elle qui a fabriqué les clefs du Christ; le Christ n'a fait que les lui confier pour qu'elle s'en serve selon l'esprit et la volonté du fondateur et du maître. L'Eglise n'a donc aucun pouvoir magique de rédemption et de salut, et les sacrements qu'elle administre n'ont rien, non plus, de magique. La sanctification peut même s'opérer en dehors de l'Eglise visible: car l'Esprit souffle où il veut, et le Verbe de Dieu n'est pas lié (II Tim. II, 9). Il n'est pas dit que l'Eglise ait reçu toutes les clefs du Christ. Il importe, en outre, de remarquer que ce sont des clefs du Christ, et que l'Eglise, à qui elles sont confiées, ne peut pas les fausser. Or elle les fausserait, si elle s'en servait mal, si elle cherchait à se substituer elle-même au Christ, ou si elle en fabriquait d'autres; elle n'en est que la dépositaire, et non la propriétaire. La mission de l'Eglise, d'après cette parabole, est donc d'indiquer aux hommes les conditions de leur salut, et de les exhorter à les remplir pour entrer dans la maison de Dieu.

h) L'Eglise est une salle de festin et de noce (XXII, 1-14). Le royaume des cieux est semblable à un roi qui marie son fils et qui envoie ses serviteurs chercher des convives: parmi ceux-ci il en est de bons et de mauvais. Le roi ayant aperçu un convive qui n'avait pas la robe nuptiale, le fit lier et jeter dehors; multi vocati, pauci electi. Donc être chrétien, c'est célébrer les noces de J.-C. fils de Dieu: la Sagesse divine épouse l'âme humaine, et l'Eglise, société des chrétiens, est ainsi l'épouse du Christ. Il y a

plusieurs appels successifs, et l'on ne reste dans la salle que si l'on est vêtu de la robe nuptiale. L'Ecriture ne dit pas en quoi consiste cette robe nuptiale; on peut penser que c'est l'indispensable convenance, au défaut de laquelle l'expulsion ou l'excommunication s'impose d'elle-même. Il n'y a qu'un expulsé, bien qu'il y ait dans la salle des méchants (au pluriel). Au dehors sont des ténèbres, l'Eglise étant lumière, et des explosions de douleur, la joie spirituelle étant attachée à l'union intime de l'âme avec la Sagesse divine. La mission de l'Eglise est clairement indiquée dans cette parabole: appeler les âmes à s'unir intimement à la Sagesse divine en J.-C.

Toutefois il importe de remarquer que cette union intime symbolise l'union parfaite de l'âme avec Dieu, et que, dans cette parabole, il ne s'agit pas de la vie chrétienne ordinaire à son degré minimal, mais de la vie chrétienne aussi parfaite qu'elle peut l'être sur la terre. Il y a dans l'Eglise des appelés à la vie ordinaire et des appelés à la vie parfaite : tous les hommes sont appelés à la vie ordinaire, puisque le Christ est mort pour tous les hommes (pro omnibus); mais tous ne sont pas appelés à la persection. Voilà pourquoi il est dit: multi vocati, et non pas omnes. Sur la terre, peu sont parsaits; toutes les élites sont en nombre restreint, en religion comme en toutes choses. Voilà pourquoi il est dit: pauci electi. On aurait donc tort de croire que l'Eglise ne renferme que l'élite, les élus, les parfaits; ceux-ci composent la partie supérieure, éminente, de l'Eglise, mais non toute l'Eglise. Nous verrons plus loin l'erreur des théologiens qui ont défini l'Eglise la « société des élus ou des prédestinés ».

- 2º Evangiles de St. Marc et de St. Luc.
- i) L'Eglise est une ou plusieurs barques de pêcheurs. Selon Marc (IV, 36), il y a la barque où est Jésus et les autres barques qui sont avec lui, et aliæ naves erant cum illo. Selon Luc (V, 2-11), il y a deux barques: l'une de Simon, de laquelle Jésus harangue la foule, et l'autre. Donc il y a plusieurs Eglises, qui toutes doivent être avec Jésus (cum illo); celle qui n'est pas de Simon Pierre pêche comme l'autre en union avec Jésus. C'est sur la parole de Jésus (in verbo tuo) que le filet est jeté; ce n'est qu'avec le Christ et par l'efficacité du Christ, que la pêche est abondante. C'est lui seul qui par sa grâce attire les âmes et les conquiert; il est le seul Pontife de la maison de Dieu et le seul sanctificateur, comme il est le seul qui apaise la mer irritée. C'est d'après cette parabole que quelques Pères ont comparé l'Eglise à un filet qui prend beaucoup de poissons, de bons et de mauvais (fatuos et sapientes, dit Grégoire le Grand, in Job, l. 33, c. 17).

3º Evangile de St. Jean.

- j) L'Eglise est un ou plusieurs bercails (X, 1-16). Il faut y entrer par la porte, et la porte c'est le Christ: ego sum ostium ovium. C'est par lui qu'on va aux pâturages et qu'on est sauvé: ego veni ut vitam habeant et abundantius habeant. C'est le Christ qui est le bon pasteur: ego sum pastor bonus. Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis, tandis que le mauvais pasteur est un « mercenaire », qui exploite les brebis, les tond, les vend, les dévore, ou qui fuit au premier péril, qui lâche la vérité au lieu de la défendre, et qui altère la doctrine, au lieu de la conserver pure. Jésus dit expressément (v. 16): Et alias oves habeo quæ non sunt ex hoc ovili, et illas oportet me adducere, et vocem meam audient, et fiet unum ovile et unus pastor. Donc, toutes les brebis du Christ ne sont pas, de fait, dans le bercail dont il parle; celles qui sont hors de l'Eglise visible, sont néanmoins ses brebis par leur bonne foi; c'est lui qui les convertira, c'est sa voix qu'elles entendront, et alors seulement il n'y aura qu'un bercail et qu'un pasteur; et ce pasteur unique, soit dans le présent, soit dans l'avenir, n'est pas un homme, mais seulement le Christ. Donc, actuellement, l'Eglise du Christ n'est pas complète; il y aura progrès, perfectionnements, conversions. Quand et comment, Jésus ne le dit pas. Ce qu'il faut remarquer, c'est le terme de pasteur qu'il emploie pour caractériser le ministère ou le service public de son Eglise: il n'y a pas d'autre cure des âmes que la pastoration. Il n'y a pas d'imperium dans son Eglise, parce qu'il n'y a établi que des pasteurs ou des pêcheurs d'hommes (Luc V, 10).
- k) L'Eglise est une vigne (XV, 1-8): Dieu est le vigneron, qui taille et soigne la vigne, et qui la fait fructifier; le Christ est la racine et le tronc (ego sum vitis vera); les chrétiens sont les branches (vos palmites); l'Eglise n'est donc ni le vigneron, ni le tronc de la vigne, mais seulement la collectivité des rameaux. Toute la fécondité de l'Eglise lui vient donc de Dieu et du Christ, et non d'elle-même; elle ne fructifie que par le Christ et Dieu, et qu'à la condition de se soumettre aux conditions de la floraison et de la fructification.
- 4º Autres paroles de J.-C.: Ev. Matth. XXVIII, 19-20: euntes ergo docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii et Spiritus sancti, docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. Donc la mission de l'Eglise est uniquement d'enseigner à toutes les nations, au nom de la Trinité, la doctrine, les préceptes et les moyens de salut du Christ.

Ev. Marc, XVI, 15-16: Euntes in mundum universum, prædicate Evangelium omni creaturæ, qui crediderit et baptizatus fuerit

salvus erit. Donc la mission de l'Eglise est uniquement de prêcher la bonne nouvelle du salut à toutes les créatures dans le monde entier; la condition du salut pour chacun, quel qu'il soit, est de croire cette doctrine et de manifester extérieurement sa foi par les rites du Christ.

Ev. Jean, XII, 47: Non veni ut judicem mundum, sed ut vivificem mundum. Donc la mission de l'Eglise est uniquement de travailler au salut du monde, et non de le juger. — XX, 21-24: Sicut misit me Pater et ego mitto vos . . . Accipite Spiritum sanctum; quorum remiseritis peccata remittuntur eis... Donc la mission de l'Eglise est uniquement de travailler dans l'esprit du Christ à la rémission des péchés: comme le Christ a imité son Père, ainsi l'Eglise doit imiter le Christ, prêcher la doctrine du Christ, pratiquer les vertus du Christ, indiquer et pratiquer les moyens de purification et de sanctification du Christ, et en agissant de la sorte, elle remettra les péchés, ou plutôt Dieu remettra lui-même les péchés à ceux qui accepteront cette doctrine et ces moyens de salut.

5° Jean-Baptiste et Paul. Après le Maître, écoutons les disciples:

Jean-Baptiste a comparé l'Eglise à une aire (Matth. III, 11-12): Il en viendra un plus fort que moi, qui vous baptisera dans l'Esprit Saint et dans le feu; c'est lui qui tient le van dans sa main et qui nettoiera son aire. Donc c'est le Christ qui agit dans l'Eglise; toute action qui, dans l'Eglise, n'est pas selon l'Esprit et la charité, est nulle; c'est le Christ seul qui vanne, qui purifie, qui nettoie et qui sépare le grain de la paille.

St. Paul, qui a été très individualiste en ce sens qu'il a particulièrement insisté sur les devoirs que chaque individu doit remplir pour devenir enfant de Dieu et citoyen de son royaume, n'a pas moins insisté sur la doctrine de la solidarité chrétienne et de la corporation ecclésiastique. Cette insistance est visible: 1º lorsqu'il a collecté des secours pour les chrétiens de Jérusalem: car il a prouvé ainsi la pleine conscience qu'il a eue de l'unité organique des Eglises de la gentilité et des Eglises de la Judée, unité fondée sur le Christ comme lien central; 2º lorsqu'il a fait ressortir la doctrine du royaume de Dieu, et qu'il a indiqué aux Eglises les conditions d'entrée dans ce royaume: transivi prædicans regnum Dei (Act. XX, 25); caro et sanguis regnum Dei possidere non possunt (I Cor. XV, 50); non est regnum Dei esca et potus, sed justitia, et pax et gaudium in Spiritu sancto (Rom. XIV, 17); il faut que le Christ règne jusqu'à ce qu'il tienne tous ses ennemis sous ses pieds (I Cor. XV, 20-28). On voit combien grande est la

place que l'Eglise, comme royaume du Christ, occupe dans la théologie de St. Paul; et qui dit royaume, dit manifestement société organisée, autorité, loi, sanction, etc.; 3º l'insistance de St. Paul est encore visible, lorsqu'il a représenté l'Eglise comme le corps et comme l'épouse de J.-C.: a) L'Eglise est le corps du Christ: multi unum corpus sumus in Christo, singuli autem alter alterius membra (Rom. XII, 4-5); unus panis, unum corpus multi sumus, omnes qui de uno pane participamus (I Cor. X, 17); sicut corpus unum est et membra habet multa, omnia autem membra corporis cum sint multa, unum tamen corpus sunt, ita et Christus (XII, 12-30); tout ce passage est extrêmement précis; voir aussi Gal. VI, 2; Coloss. I, 18 et 24, adimpleo ea quæ desunt passionum Christi in carne mea pro corpore ejus, quod est Ecclesia; cf. Eph. I, 22; IV, 15; etc.; b) L'Eglise est l'épouse du Christ: vir caput est mulieris, sicut Christus caput est Ecclesiæ; ipse, salvator corporis ejus . . . viri diligite uxores vestras, sicut et Christus dilexit Ecclesiam et seipsum tradidit pro ea (Eph. V, 23). Donc l'Eglise ne dépend que de son seul époux, le Christ; elle n'est féconde que par le Christ; dominée par un homme (pape ou autre), elle est insidèle et souillée.

6º Conclusions. De tout ce qui précède il résulte: 1) que J.-C. n'étant venu que pour sauver le monde en l'éclairant, en le moralisant et en le sanctifiant, n'a envoyé ses disciples dans le monde que dans le même but; que le but de l'Eglise n'est donc qu'un but de salut pour le monde, par la diffusion de la lumière religieuse, de la morale et de la grâce de J.-C.; - 2) que la mission de l'Eglise est donc de prêcher l'évangile et les préceptes de J.-C., de purifier les âmes au moyen du baptême et de la rémission des péchés par le St-Esprit; que toute la vertu du St-Esprit en elle consiste à lui faire rendre fidèlement témoignage à J.-C., à sa vérité, à sa morale, à ses œuvres, à sa mort, à sa sainteté; — 3) mais que, malgré cette action de l'Esprit saint en elle, elle est composée de bons et de mauvais, et qu'il en sera ainsi jusqu'à la moisson, c'est-à-dire jusqu'au jugement de Dieu et à la séparation de l'ivraie et du bon grain par Dieu même; - 4) que, par conséquent, le devoir de l'Eglise est de transmettre fidèlement aux générations successives le dépôt intégral que J.-C. lui a confié. — Donc l'Eglise peut être définie: la société des disciples de J.-C., société dépositaire de sa doctrine, de sa morale et de ses institutions, chargée de lui rendre fidèlement témoignage à ce triple point de vue et de travailler ainsi, comme dépositaire et comme témoin, à l'extension du royaume de Dieu par la glorification de J.-C. et par la sanctification de l'humanité. L'Eglise, ainsi considérée,

est manifestement un moyen de maintenir et de fortisier le vrai christianisme, loin de lui être un obstacle.

7º Objections. Toutes les objections contre l'Eglise chrétienne viennent de ce qu'on prend le mot « Eglise » dans le sens d'une société tyrannique, qui, comme l'Eglise romaine, impose à ses membres l'erreur, la superstition, etc. On identifie l'Eglise chrétienne avec l'Eglise papiste ou avec d'autres Eglises particulières manifestement défectueuses: de là le malentendu. Mais il est déjà démontré que le Christ n'a jamais fondé une telle Eglise. Donc, lorsque nous défendons l'Eglise chrétienne, c'est seulement l'Eglise chrétienne telle que le Christ et les apôtres l'ont caractérisée, et non telle qu'elle est représentée dans le système du hiérarchisme romain ou dans celui du biblisme protestant. J'entends par biblisme protestant ce système qui consiste à interpréter la Bible arbitrairement, capricieusement, sans critère historique exact, et dans lequel sont commis des abus non moins condamnables que les abus du système papiste. Nous avons suffisamment réfuté ceux des protestants qui prétendent que J.-C. n'a fondé aucune Eglise, et qu'il a laissé ses disciples chercher le royaume de Dieu à l'aventure, selon l'arbitraire de chacun. Ajoutons non seulement que les anciens protestants ont reconnu l'existence et la nécessité d'une Eglise chrétienne universelle, mais encore que beaucoup de protestants actuels affirment l'idée de la solidarité chrétienne, ainsi que l'idée d'une Eglise comme « société de nature organique » (M. Gounelle), et dans laquelle les chrétiens « se savent les membres les uns des autres » (M. T. Fallot).

§ II. Enseignement des Pères et des docteurs.

Recueillir les textes des Pères et des principaux théologiens sur la mission et le but de l'Eglise, serait faire un volume de grande étendue. Je ne peux faire ici qu'une esquisse. Donc bornons-nous aux quelques textes suivants:

les Eglises ont entre elles un lien commun, qui est « le dessein de Dieu », c'est-à-dire J.-C., notre incomparable vie, « le dessein du Père ». Tous les fidèles sont « les pierres du temple du Père »; ils concourent tous à le former par l'union dans la foi, l'union en J.-C. « Là où est J.-C., là est l'Eglise catholique. » — St. Cyprien: L'Eglise est la communauté unie au prêtre (plebs adunata sacerdoti). L'Eglise est composée de l'évêque, du clergé et de tous les fidèles (Ecclesia in episcopo et clero et in omnibus stantibus est constituta). — St. Jean Chrysostome reproche aux mauvais chrétiens leur défaut de charité envers leurs frères, parce que, si le Christ,

tête de l'Eglise, unit tous les membres, il est impossible d'être chrétien en manquant de charité envers ses frères (Ecclesiæ unum caput est Christus; dicere audes nihil tibi cum membris tuis esse commune? Quomodo igitur Christum Ecclesiæ caput confiteris? Nam caput natura omnia membra copulat, et ad se diligenter convertit colligatque. Si nihil tibi commune est cum membro tuo, neque cum fratre quid commune est tibi, neque caput habes Christum). — St. Cyrille d'Alexandrie: «Et unus Dominus Jesus Christus, per quem omnia et nos per ipsum, idemque corporis Ecclesiæ caput est. Si quis ergo fundamentum negat et petram respuit, non in ipsa sed in arena ædificat: quo fiet ut facile admodum subvertatur. Nam quod Christus non sustinet, id sine dubio pessumdabitur, quia firmam basim non habet ... Secundum humanam naturam caput Ecclesiæ (Christus), quæ corpus ejus est. Ipse enim in omnibus primatum tenens. » — St. Augustin: «Sed quoniam per hoc quod mediator Dei et hominum homo Christus Jesus factus in caput Ecclesiæ, illi (discipuli) sunt membra ejus...» Selon St. Augustin, il faut condamner ce qui est du diable dans l'Eglise, et reconnaître ce qui est du Christ dehors (Sicut ergo et intus quod diaboli est, arguendum est, sic et foris quod Christi est, agnoscendum est. An extra unitatem Ecclesiæ non habet sua Christus, et in unitate Ecclesiæ habet sua diabolus?). Et encore: «L'Eglise est le corps du Christ, et le Christ est la tête de l'Eglise 1). > - St. Grégoire le Grand: « Certainement Pierre, le premier des apôtres, n'est qu'un membre de l'Eglise universelle. Paul, André, Jean sont chess de peuples particuliers, mais ils ne sont que membres (de l'Eglise universelle) sous un tel chef. » Et dans sa lettre à Jean le Jeûneur, il affirme que c'est le Christ qui est le chef de l'Eglise universelle (Christo universalis Ecclesiæ capiti). — St. Jean Damascène. Sa doctrine est résumée ainsi par Langen (Joh. v. Damaskus, S. 200-300): « Den Apostel Petrus bezeichnet er als den obersten Apostel, dem die Leitung der ganzen Kirche anvertraut worden. Nichtsdestoweniger gilt er ihm nur als Eine Saite auf der zwölfsaitigen Lyra der Apostel, d. h. also nur als einer der zwölf Apostel, nicht als deren Vorgesetzter oder als alleiniger Inhaber des Apostolates. Als Nachfolger Petri wurden wie sonst im Orient wohl auch von dem Damascener die Patriarchen als die Inhaber der zuerst von Petrus verwalteten Kirchen (zu denen dann noch Konstantinopel, das neue Rom, gekommen war) angesehen. Geistliche und weltliche Gewalt trennte er bestimmt voneinander, erkannte jene den Hierarchen, diese den Kaisern zu.»

¹⁾ Voir mon étude sur la Notion de l'Eglise d'après St. Augustin, dans la Revue, octobre 1894, p. 1-20.

2º Dans l'Eglise du moyen âge: — Thomas d'Aquin: (p. III, q. 8, a. 4) Corpus ecclesiæ mysticum non solum consistit ex hominibus, sed etiam ex angelis. Totius autem hujus multitudinis Christus est caput: quia propinquius se habet ad Deum, et perfectius participat dona ipsius, non solum quam homines, sed etiam quam angeli, et de ejus influentia non solum homines recipiunt, sed etiam angeli... Ecclesia secundum statum viæ est congregatio fidelium: sed secundum statum patriæ est congregatio comprehendentium. Christus autem non solum fuit viator, sed comprehensor. Et ideo non solum fidelium, sed etiam comprehendentium est caput: utpote plenissime habens gratiam et gloriam . . . (p. III, q. 8, a. 3) Accipiendo generaliter secundum totum tempus mundi, Christus est caput omnium hominum: sed secundum diversos gradus: Primo enim et principaliter est caput eorum qui actu uniuntur sibi per gloriam: Secundo eorum qui actu uniuntur sibi per caritatem: Tertio eorum qui actu uniuntur sibi per fidem: Quarto vero eorum qui sibi uniuntur solum in potentia nondum reducta ad actum, quæ tamen est ad actum reducenda secundum divinam prædestinationem: Quinto vero eorum qui in potentia sunt sibi uniti quæ nunquam reducetur ad actum: sicut homines in hoc mundo viventes, qui non sunt prædestinati, qui tamen ex hoc sæculo recedentes, totaliter desinunt esse membra Christi: quia jam nec sunt in potentia ut Christo uniantur.» Il est inutile de remarquer ici que les opinions de Thomas d'Aquin sur la prédestination sont discutables et même, selon nous, erronées. — Gerson définit l'Eglise «la réunion de tous ceux qui croient en J.-C.», et il distingue dans cette Eglise universelle l'Eglise appelée Romaine, qui n'est qu'une Eglise particulière et présidée par le pape.

3° Dans les temps modernes: — Le pape Pie IV, dans sa « Profession de foi », après avoir parlé de l'Eglise « une, sainte, catholique et apostolique », ajoute (art. 1°): « J'admets et embrasse fermement les traditions apostoliques et ecclésiastiques, et les autres observances et constitutions de la même Eglise. » Voir le commentaire de Figueiredo (Revue, 1896, p. 736). A l'art. 12, Pie IV dit: « Je reconnais la sainte, catholique et apostolique Eglise romaine pour la mère et la maîtresse de toutes les Eglises, et je promets et jure une véritable obéissance au pontife romain, successeur du Prince des apôtres, St. Pierre, et Vicaire de J.-C. » (p. 753). — La Confession orthodoxe de P. Mohilas († 1647) enseigne que l'unique fondement de l'Eglise est le Christ; que les apôtres et les prophètes n'en sont appelés fondements qu'autant qu'ils sont avant tout fondés sur lui; que le Christ est la seule tête de l'Eglise, et que les présidents des Eglises particulières ne sont que leurs

représentants. — L'abbé de St. Cyran: «L'Eglise est la compagnie de ceux qui servent Dieu dans la lumière, et dans la profession de la vraie soi, et dans l'union de la charité. » Et encore: «La compagnie des fidèles serviteurs de Dieu », « l'assemblée des vrais serviteurs de Dieu qui vivent sur la terre». - Nicole: «L'Eglise catholique, cette société matrice et radicale, cette société successive qui vient des apôtres jusqu'à nous par la succession des évêques. » — Le P. Quesnel: « Îl y a bien des théologiens qui ne goûteront pas que l'on fasse entrer le pape dans la définition de l'Eglise. Bon pour les évêques ou pasteurs, car l'Eglise n'a jamais été sans pasteurs; mais elle a été plusieurs années sans pape. M. de Launoy a fait quelques lettres pour faire voir que c'est une nouveauté que de faire dépendre l'essence de l'Eglise du pape, ou même son intégrité. L'épiscopat subsiste en son entier dans la vacance du siège de Rome. On a eu peur de blesser les Romains. M. de Meaux n'a pas eu peur dans son catéchisme, ni beaucoup d'autres. » — Bossuet: « Ce que tous les chrétiens entendent par le nom d'Eglise, c'est une société qui fait profession de croire la doctrine de J.-C. et de se gouverner par sa parole » (Conf. avec M. Claude). — L'évêque Macaire, dans son Introduction à la théologie orthodoxe (1857), dit, p. 47-52: «La religion est le lien, l'alliance entre Dieu et les créatures intelligentes et libres; et l'Eglise est la réunion de ces mêmes créatures jointes entre elles par ce même lien... Par la liaison existant entre l'Eglise et la religion, on voit qu'elles n'ont qu'un seul et même but: . . . élever et fortifier de plus en plus ses membres dans la foi, l'amour et l'espérance; accomplir pour eux et avec eux les actes du culte extérieur, et contribuer par tous les moyens possibles à leurs progrès dans la voie de la piété... L'Eglise est une société d'êtres spirituels, liés non seulement les uns avec les autres, mais aussi avec Dieu. Outre ses chefs spirituels tirés de son sein, elle a encore au-dessus d'elle un Maître suprême et unique, qu'on doit appeler à juste titre son Roi et son Chef... Nous disons: Chef de l'Eglise: car, ayant appelé les êtres spirituels qui composent l'Eglise à une alliance immédiate et à un commerce intime avec lui, il les a tous unis en lui et sous lui; il les pénètre tous des mêmes grâces toutes-puissantes qui émanent de lui; et par ce moyen il anime et fortifie tout le corps de l'Eglise. » — En 1880, Guettée a ainsi caractérisé la véritable Eglise: «L'Eglise orthodoxe n'admet l'exercice d'aucun pouvoir temporel dans les choses de l'Eglise. Elle n'accepte même aucun pouvoir spirituel, excepté celui de Dieu, et elle ne croit pas que Dieu ait délégué à un ou plusieurs hommes le pouvoir dont il est seul dépositaire. Cette assertion peut paraître étrange, au premier abord, tant on s'est habitué dans les diverses Eglises

errantes, à accepter une certaine délégation de l'autorité divine ... L'Eglise orthodoxe professe pour le caractère de ses évêques, de ses prêtres, de ses diacres, le respect le plus profond; mais elle ne leur reconnaît aucune autorité individuelle ou collective. Le Christ seul est chef de l'Eglise; seul, il y exerce le sacerdoce; seul, il y parle avec autorité; seul, il y a droit à la soumission de tous 1). » — En juillet 1902, M. Jastreboff a publié, dans le «Russian Orthodox American Messenger» une étude intitulée: What is the Church? Et il répond (p. 232-234): «The Kingdom of God, a Kingdom of spirit and liberty, in which all nations, conditions and sexes are united by teaching and the Sacraments in the body of Christ and enter heaven with perfectly equal rights... Finally, it is the Flock, whose Shepherd is Christ.»

§ III. Quelques notions opposées.

1º D'une manière générale, l'histoire de la théologie et de l'Eglise signale quatre tendances erronées: 1) la tendance puritaine ou ultrarigoriste, qui enseigne que, l'Eglise étant sainte, on ne peut en être membre qu'à la condition d'être saint dans sa foi, saint dans toute sa conduite; en sorte que les saints seuls sont membres de l'Eglise; — 2) la tendance latitudinaire, poussée même jusqu'au multitudinisme, en ce sens que plus l'Eglise est compréhensive et considérable numériquement, plus elle est admirable, et qu'il suffit d'être citoyen d'un pays pour faire partie, par le fait, de l'Eglise de ce pays; — 3) la tendance hiérarchique excessive, qui, cherchant à identifier l'Eglise avec la hiérarchie, ne voit, de fait, que l'autorité de la hiérarchie, annihile les droits des simples fidèles, et réduit la fidélité à l'Eglise et la pratique de la sainteté à l'obéissance aveugle et passive envers la hiérarchie; — 4) la tendance extérioriste ou ritualiste excessive, qui fait consister la sainteté dans les actes extérieurs du rite; qui leur attribue une vertu plus ou moins magique (ex opere operato); qui transforme ainsi le prêtre en une sorte de magicien, auquel les simples fidèles doivent être soumis aveuglément, étant eux-mêmes privés de ce pouvoir magique.

2º La tendance puritaine ou ultrarigoriste. Elle a été appelée montaniste, novatienne, donatiste, etc. En effet, aux IIe et IIIe siècles les montanistes, au IIIe (251) les novatiens de Rome et d'ailleurs, aux IVe et Ve les donatistes, définirent l'Eglise la société des purs (καθαφοί) ou des saints. Selon eux, tout péché mortel excluait de l'Eglise. Cette notion de l'Eglise est contredite par les comparaisons évangéliques de l'aire, du filet, de la salle de festin, du champ

¹⁾ Union chrétienne, 1880, p. 342-343.

ensemencé de blé et d'ivraie. Elle a eu toutesois cet heureux résultat qu'en excluant du clergé tout ecclésiastique « tombé », elle a montré que le clergé doit être une élite. Un tel coupable était en esset indigne d'exercer le ministère sacerdotal; mais on a eu tort de confondre l'indignité avec l'incapacité radicale. Lorsqu'on définit l'Eglise « la société des saints », il faut ou bien appliquer cette définition à l'Eglise invisible seulement et non à l'Eglise visible, ou bien l'entendre dans ce sens qu'elle est appelée à être sainte, sans l'être déjà réellement dans tous ses membres.

Des théologiens de cette tendance ont pris comme synonymes les mots « saints, élus et prédestinés », et ils ont, en conséquence, défini l'Eglise: «la société des élus ou des prédestinés». Cette définition a été enseignée par nombre de cathares, de vaudois, d'albigeois, par Jean Huss, par certains protestants, etc. Nous avons déjà vu, dans la parabole de la noce du Fils du Roi, que le mot « élu » signifie une élite, à savoir ceux qui sont appelés au degré parfait de la vie chrétienne, et non ceux qui sont appelés au simple degré ordinaire. «Elu» ne signifie donc pas « sauvé »: car on peut être sauvé, c'est-à-dire atteindre à la justice ordinaire, sans être parfait. On peut être chrétien sans être chrétien parfait. Quant au mot « prédestiné », il peut signifier une prédestination à la foi, ou à la justification, ou à la perfection, ou au salut; il peut aussi être appliqué ou à cette vie ou à la vie future; il est donc par lui-même trop obscur pour pouvoir servir à une définition exacte et claire de l'Eglise (voir le Traité de la Prédestination).

Il faut admettre que la notion de l'Eglise est unie à celle de la communion des saints, en ce sens que là où plusieurs sont réunis au nom de J.-C., J.-C. est au milieu d'eux comme leur tête et leur sanctificateur. Donc des fidèles réunis entre eux, et unis entre eux par J.-C., source de la sainteté, sont saints, s'ils sont vraiment fidèles à J.-C.; et s'ils ne le sont pas intérieurement, le lien ecclésiastique extérieur reste toutefois; dans ce dernier cas, l'Eglise est la réunion non des saints effectifs ou réels, mais des chrétiens réellement appelés à la sainteté et qui devraient être réellement saints. C'est en ce sens que des saints ou des appelés à la sainteté, étant en communion entre eux, forment une communauté ou une Eglise de saints ou d'hommes appelés à la sainteté et déjà incorporés à J.-C. Bref, l'Eglise visible, étant le champ du Seigneur, où l'ivraie est mêlée au froment, ne saurait être une secte de puritains qui devrait éviter tout commerce avec les coupables repentants ou non; sous ce rapport les montanistes, les novatiens, les donatistes, les cathares, etc., se sont trompés.

3° La tendance latitudinaire. Définir l'Eglise « la société des baptisés » et le chrétien « celui qui a été baptisé », c'est, à la

lettre, donner à entendre qu'il suffit d'avoir été baptisé pour être membre de l'Eglise. Or le Christ lui-même a encore posé une autre condition, lorsqu'il a dit (Marc XVI, 16): « Qui crediderit et baptizatus fuerit. » En outre, un baptisé peut apostasier et par conséquent cesser d'être chrétien. Donc le simple fait d'avoir été baptisé n'est pas suffisant pour faire de quelqu'un un véritable membre de l'Eglise. Il faut encore la foi avec ses conséquences positives, c'est-à-dire avec les bonnes œuvres et les vertus nécessaires, avec la réception des sacrements qu'exigent les besoins spirituels de l'âme, etc. Si l'Eglise n'était fondée que sur le fait de la collation et de la réception du baptême, elle pourrait n'être qu'une Babel, enseigner les dogmes les plus contradictoires, dénaturer à son gré les autres sacrements, etc. Or St. Paul n'a pas seulement exigé le baptême, mais encore un baptême un, et, avant ce baptême, « un seul Seigneur et une seule foi » (Ephes. IV, 5). Donc la définition en question est insuffisante.

Définir l'Eglise « la société des croyants » n'est pas non plus suffisant, puisque le Christ a exigé, outre la foi, le baptême. D'ailleurs, le mot « croire », sans explication, peut s'appliquer à l'erreur non moins qu'à la vérité; on peut croire n'importe quoi et n'être nullement chrétien. Aussi a-t-on complété cette définition par cette autre: Ecclesia est universitas fidelium credentium et invocantium nomen Christi. Mais encore faut-il ne pas invoquer seulement le nom du Christ, mais le Christ même, et par conséquent le considérer comme le Dieu Sauveur. Bien entendue, la définition susdite serait donc admissible; mais, de fait, elle est généralement comprise dans un sens incomplet et insuffisant.

Nous verrons dans le paragraphe suivant d'autres définitions latitudinaires.

4º Quelques définitions protestantes. — Dans la Confession d'Augsbourg (1530): « L'Eglise est la réunion des saints, au milieu desquels l'Evangile est prêché purement et les sacrements administrés selon l'Evangile. »

Dans son Institution chrétienne (1535), Calvin a longuement parlé de l'Eglise invisible et de l'Eglise visible. Par Eglise invisible il a certainement entendu la société des prédestinés et des élus. Quant à l'Eglise visible, il a plutôt indiqué son but que sa nature. Il l'a considérée plutôt comme dépositaire du christianisme, dispensatrice des moyens de grâce, que comme société de chrétiens vivant d'une même foi et d'une même vie. Il a fait porter sa définition plutôt sur les éléments de la vie de l'Eglise, la parole de Dieu et les sacrements, que sur son essence propre. «L'Eglise, a-t-il dit, est la mère de tous ceux dont Dieu est le père; si nous

ne sommes conçus dans son sein, nous ne pouvons avoir aucune espérance de salut 1). » Dans son *Catéchisme* de 1550, Calvin a défini l'Eglise: « Ecclesia est corpus ac societas fidelium, quos Deus ad vitam æternam prædestinavit. » Il a eu tort de se servir du mot obscur de « prédestination », qui, comme il a déjà été dit, explique mal la nature de l'Eglise. Mais il a ajouté, d'autre part, que l'Eglise chrétienne est catholique: « Eo epitheton *catholicæ* vel *universalis* docemur, sicut unum est fidelium omnium caput, ita omnes in unum corpus coalescere oportere, ut una sit Ecclesia per totum orbem diffusa: non plures. » Il a dit encore: « Extra Ecclesiam non nisi damnatio et exitium est. Omnino. »

Dans la Confession de foi de La Rochelle (1571), art. 27: «L'Eglise est la compagnie des fidèles qui s'accordent à suivre la Parole de Dieu et la pure religion qui en dépend, et qui profitent en elle tout le temps de leur vie, croissant et se conformant en la crainte de Dieu, selon qu'ils ont besoin de s'avancer et de marcher toujours plus outre. Même quoiqu'ils s'efforcent, qu'il leur convient avoir incessamment recours à la rémission de leurs péchés, néanmoins nous ne nions point que parmi les fidèles il n'y ait des hypocrites et des réprouvés, desquels la malice ne peut effacer le titre de l'Eglise. » Art. 29: «La vraie Eglise doit être gouvernée selon la police que N. S. J.-C. a établie. C'est qu'il y ait des pasteurs, des surveillants et des diacres, afin que la pure doctrine ait son cours, que les vices soient corrigés et réprimés... » Art. 30: « Nous croyons tous vrais pasteurs avoir même autorité et égale puissance sous un seul chef, seul souverain et seul universel évêque, J.-C.; et pour cette cause, que nulle Eglise ne doit prétendre aucune domination ou seigneurie sur l'autre.»

Dans la Confession helvétique: « L'Eglise est l'assemblée des fidèles appelés ou rassemblés du sein du monde, la communion de tous les saints, de ceux qui par la Parole et le St-Esprit connaissent vraiment le vrai Dieu en Christ, le Sauveur, lui rendent le culte convenable et participent par la foi à tous les biens gratuitement offerts dans l'Evangile... Comme il n'y a qu'un seul Dieu, un seul médiateur, un seul berger du troupeau, une seule tête du corps, un seul Esprit, un seul salut, une seule foi, une seule alliance, il s'ensuit nécessairement que l'Eglise est une. Nous l'appelons aussi catholique, parce qu'elle est universelle, répandue dans toutes les parties du monde, sans être enfermée par l'espace ou le temps. Nous condamnons donc les donatistes qui la resserraient dans je ne sais quels coins de l'Afrique, et le clergé romain

¹⁾ Exposition et critique de l'Ecclésiologie de Calvin, par Ch. Grosclaude, p. 8-9; Genève 1896.

qui prétend à peu près (prope) que la seule Eglise romaine est l'Eglise catholique...»

Selon Kant, l'Eglise est la société des hommes ligués contre le mal moral, pour la fondation du royaume de Dieu sur la terre. Tandis que notre état social favorise la satisfaction des passions mauvaises, l'Eglise a pour but de faire sortir de cet état pervers, et de constituer une société de telle sorte que chaque individu y trouve un point d'appui puissant pour vaincre le mal et faire triompher le bien. L'Eglise est donc, en elle-même, l'humanité idéalisée et réalisant son idéal; son moyen, c'est de déterminer chacun à faire triompher le bien d'abord en lui-même. Cette société de saints est invisible; mais l'Eglise visible doit en être l'image et l'expression 1).

Selon Trotter et Darby: «L'Eglise est la réunion des vrais croyants qui, depuis la Pentecôte, sont un avec Christ et les uns avec les autres par l'efficace du St-Esprit. » Les darbystes enseignent en même temps que l'Eglise a apostasié ²).

Selon Vinet, l'Eglise n'était pas une institution dépositaire de la vérité et de la grâce, représentant Dieu sur la terre, s'associant au gouvernement des hommes et faisant elle-même office de gouvernement; mais une société de fidèles travaillant librement à l'éducation les uns des autres, cherchant et retrouvant l'idée chrétienne en eux-mêmes.

Selon Athanase Coquerel fils (Sermon sur l'unité de l'Eglise, 1864): «L'Eglise est l'assemblée de tous ceux qui se nourrissent de J.-C.»

Selon Bersier: «L'Eglise est une société spirituelle, d'institution divine, dont le Christ est le chef, où la parole divine est prêchée et les sacrements administrés selon l'institution de Dieu.»

Selon M. Babut (Cours de religion chrétienne, 1879, p. 155-156), l'Eglise invisible est « la famille spirituelle des vrais enfants de Dieu, animés d'une foi vivante en J.-C. et régénérés par le St-Esprit »; et l'Eglise visible est « la société des baptisés ou des chrétiens de nom ».

Selon les protestants multitudinistes, font partie de l'Eglise tous ceux qui sont nés de parents chrétiens, ou qui, baptisés ou non, pratiquants ou non, croyants ou non, se déclarent membres de l'Eglise nationale protestante par le seul fait qu'ils sont citoyens et électeurs du pays où cette Eglise est établie. Ils se rattachent à la théorie payenne, d'après laquelle l'Etat était maître et du pro-

¹⁾ Kant, Théorie sur la Religion dans les limites de la Raison, trad. Lortet, p. XXII-XXIV.

²⁾ Voir Le Plymouthisme, par P. Duplan, p. 21, 26-30.

fane et du religieux; ils proclament, de même, que la commune civile est maîtresse de ses affaires religieuses comme de ses affaires civiles 1). Cette conception de l'Eglise est énergiquement combattue par d'autres protestants, qui l'appellent une « Eglise-hangar », une « Eglise tout-y-va ». Astié (de Lausanne) a enseigné que ce n'était pas une Eglise.

Selon M. Emery (de Lausanne): « L'Eglise est une assemblée de professants, unie en vue d'une même activité pour l'extension du règne de Dieu sur la terre. » Le sens de cette définition semble être que ces « professants » peuvent se faire n'importe quelle idée du règne de Dieu et du Christ, et qu'ils n'en sont pas moins membres de l'Eglise.

Selon le pasteur C. G. Chavannes: L'Eglise, le corps de Christ, est le peuple de Dieu, composé de tous les vrais adorateurs de Dieu. Une et indivisible, elle ne comporte aucune organisation, par la raison que Dieu seul en peut connaître les membres; elle est donc invisible. D'autre part, il y a des associations fondées en vue de l'extension du règne de Dieu, et que l'on peut appeler des églises. « Une église chrétienne est ainsi, dans un lieu donné, l'association en qualité de chrétiens, et par distinction d'avec les nonchrétiens, de ceux qui se professent chrétiens. » Comme il n'y a guère ou même pas du tout de chrétiens parfaits, il s'ensuit qu'il y a dans toute église un mélange de fidèles et d'infidèles. Chaque église doit s'organiser de la manière qui semblera la meilleure dans les circonstances et à l'époque où l'on se trouve, et il faut bien se garder de considérer comme immuable l'organisation qu'on se sera donnée. Pour mieux concourir au but commun, les Eglises peuvent se confédérer; c'est même, pour les Eglises protestantes, une nécessité en face du catholicisme. « Mais on ne saurait assez déplorer que le principe qui a présidé au groupement des Eglises protestantes, au lieu d'être territorial, ait été sectaire, emprunté à

¹⁾ La Semaine religieuse de Genève, en septembre 1883, a dit: «L'Eglise nationale de Genève est un simple cadre extérieur, dans lequel peuvent se rencontrer, côte à côte, plusieurs communautés morales fort distinctes, qui peuvent être selon les cas très languissantes ou fort vigoureuses. L'Eglise nationale de Genève n'est, comme telle, pas plus un home, un foyer domestique, qu'elle n'est un château fort du libéralisme et une prison d'Etat pour les orthodoxes; c'est, aux termes de la loi qui nous régit, une simple et vaste hôtellerie, où tout le monde est reçu sur le même pied, au salon et à l'office, et où l'on peut, par conséquent, suivant les chances diverses du logement, se rencontrer avec des amis ou avec des indifférents, et, selon la fortune du pot, faire un repas spirituel fortifiant ou médiocre. » — Le Journal de Genève, du 19 juin 1881, a dit: « Dans l'Eglise nationale vaudoise, point de registre, point de carte de vote spéciale. Tout citoyen suisse, muni de sa carte civique, a droit de voter dans les affaires de l'Eglise, qu'il soit membre de l'Eglise libre, wesleyen, darbiste, anabaptiste, luthérien ou même catholique. »

la grande secte qui a matérialisé l'Evangile. Pourquoi y a-t-il des luthériens, des réformés et cette multitude de dénominations protestantes dont l'énumération remplirait des pages? L'histoire répond clairement: parce que chaque roquet a prétendu être le chien type, le vrai chien, chaque groupe de chrétiens a cru que ce qui le distinguait d'autres groupes faisait de lui l'espèce type... Il est honteux que dans un même lieu se trouvent plusieurs Eglises protestantes. Et ce fait provient de ce qu'au lieu de chercher l'union dans la piété, les protestants ont voulu chercher l'union dans l'unité de doctrine, unité impossible à réaliser tant que notre connaissance de la vérité sera imparfaite. — Tel est l'esprit de l'étude publiée par M. Chavannes en 1897, sous ce titre: Qu'est-ce qu'une Eglise?

MM. T. Fallot et A. Westphal ont traité la même question, mais dans un sens différent. Selon M. Westphal, l'Eglise est sur la terre la famille de Dieu; une église est une branche de cette famille; une église possède un héritage de famille et des traditions de famille; une église, société de croyants, doit avoir une foi et la professer; une église, mère des fidèles, doit avoir un message et le proclamer.

Selon M. P. Duplan, « Christ n'a point fondé d'Eglise visible sur la terre; par conséquent, son organisation et ses lois n'ont jamais existé, aucun devoir ne lie cette Eglise illusoire à ces lois imaginaires... Christ a fondé une Eglise invisible, c'est-à-dire la réunion de tous les rachetés par son sang, qui forment ensemble le corps dont il est la tête; c'est l'Eglise qui se compose des premiers-nés dont les noms sont écrits dans les cieux. Quand elle sera au complet, cette Eglise sera visible dans les cieux... On ne saurait découvrir dans l'Ecriture la moindre trace de l'institution d'une Eglise visible, une et universelle, avec toute une organisation compliquée. L'Eglise et les Eglises, voilà la seule distinction admise dans la Parole. Ces Eglises sont des associations formées par un accord mutuel entre leurs membres, dans le but de se réunir autour du Seigneur et de le servir ensemble 1) ».

Selon M. Récéjac: «L'Eglise est née de la conscience de Jésus ou, plus exactement, de l'affirmation que lui seul a pu entendre au dedans de lui-même (toute question de mission divine ou de naissance miraculeuse mise à part) de son union personnelle avec «le Père céleste». C'est une telle affirmation qu'exprime le mot «Christ»; et le christianisme n'est que l'état de conscience où cette affirmation se reproduit avec assez d'énergie pour que tout le reste de la vie intérieure y reste subordonné. La conscience

¹⁾ Le Plymouthisme, p. 31-32.

chrétienne, c'est celle qui se repose sur cette affirmation avec autant d'assurance que sur le sentiment de sa propre identité 1)... Si Jésus avait pu associer effectivement à ses visions les consciences qu'il voulait s'attacher religieusement, que pourrait-on dire contre ses vues hardies de fonder une société surnaturelle? Mais, Jésus ne pouvant compter sur cette communion à des intuitions irrationnelles, se résigne à des moyens formalistes qui restent à mi-chemin entre le surnaturel du cœur, qu'il avait personnellement expérimenté, et le commerce discursif et naturel des idées. C'est ainsi qu'au lieu de la société d'âmes et de l'Eglise mystique si chèrement rêvée par Jésus, on a vu se former une Eglise qui ne vit que de pratiques où ce n'est pas le cœur, la liberté qui fait le premier pas; religieuse et politique à la fois; ne regardant franchement ni la terre ni le ciel; bien faite pour déconcerter les définitions de la sociologie. Une société purement religieuse, en effet, n'est qu'une erreur psychologique... Une société n'est pas surnaturelle en tant qu'on y poursuit, au-dessus des fins positives et utilitaires, un rêve de perfection désintéressée ou de Bien pour le Bien. Sur ce fondement d'aspirations purement morales aucun groupement extérieur ne pourrait se former; et le lien qui a permis à l'Eglise de subsister socialement n'est point là, mais uniquement dans l'idée d'élection miraculeuse et dans la théorie des effets ex opere operato²) ». Bref, selon M. Récéjac, l'Eglise est « une société miraculeusement distinguée parmi toutes les autres. La grâce avec ses conséquences de formalisme religieux et de causalité ex opere operato, voilà le seul fondement où pouvait s'appuyer l'Eglise, cette entité historique qui s'est affirmée, par une amphibologie sans exemple, sociale et mystique tout ensemble 3) ».

Etc. etc. Par cette simple énumération, très incomplète, on voit que, dans le protestantisme, il y a des définitions de l'Eglise très contraires: les unes sont ultrarigoristes, comme celle de Calvin; d'autres, latitudinaires, comme celles des multitudinistes et des libéraux excessifs; d'autres nient toute Eglise visible organisée; d'autres, au contraire, affirment non seulement des Eglises particulières, mais encore une Eglise une et universelle, avec organisation et hiérarchie (surveillants, pasteurs, diacres), et surtout avec le dépôt de la foi évangélique à conserver, à prêcher et à défendre. Cette dernière conception serait irréprochable, si elle était exactement pratiquée. Voir le *Traité des Eglises protestantes*.

5° Quelques définitions papistes. — Les définitions papistes pèchent par un triple excès: 1) Thomas d'Aquin ayant enseigné,

¹⁾ Voir la Revue philosophique: Etude sur la confusion entre l'ordre social et l'ordre religieux; septembre 1902, p. 219.

²) P. 224. ³) P. 227.

dans sa définition de l'Eglise (v. p. 226), que le Christ est la tête ou le chef de tous les hommes, Rome en a profité pour faire dire à ses théologiens que le pape, étant le vicaire du Christ, est aussi la tête ou le chef de toute l'humanité; qu'il a un plein pouvoir sur le temporel des rois, et même qu'il possède toute la terre. Cette dernière assertion se trouve dans le De Planctu Ecclesice d'Alvarez Pelayo. D'où cette définition de l'Eglise: L'Eglise est la société gouvernée par le pape, au spirituel et au temporel. Si, de fait, le pape s'est borné à ne déposer que quelques rois, c'est qu'il n'a pas cru devoir en déposer davantage, ou que les circonstances politiques du monde ne lui ont pas laissé la possibilité de faire davantage; mais les théologiens en question n'en affirment pas moins les droits du pape sur la société temporelle. — 2) Partant de ce point de vue que l'Eglise, œuvre divine, doit être une société parfaite, et que dans toute société parfaite, le chef doit exercer une autorité entière et absolue, les théologiens papistes ont peu à peu éliminé de la définition de l'Eglise les droits des fidèles, des prêtres et des évêques, pour ne plus affirmer que l'autorité entière et absolue du pape 1). D'où cette définition: L'Eglise est la société des fidèles, gouvernée par le pape, source de toute juridiction et docteur infaillible dans toutes les questions concernant la foi et les mœurs. Ainsi, après avoir étendu à l'excès la sphère de l'autorité du pape, après l'avoir même universalisée en l'étendant à tout le spirituel et à tout le temporel, les théologiens papistes l'ont encore exagérée en intensité, en la déclarant absolue et infaillible. — 3) Comme un tel état de choses, si manifestement erroné, ne peut être maintenu que par des moyens excessifs, les théologiens papistes ont adjugé à l'Eglise et notamment au pape le droit de recourir soit aux moyens de violence contre tous les adversaires, hérétiques, schismatiques, excommuniés et autres (de là l'inquisition avec ses tortures, etc.), soit aux moyens de magie dite surnaturelle, pour frapper les masses ignorantes par la superstition et le faux mysticisme (de là les faux miracles, les innovations en liturgie, les nouvelles fêtes, les canonisations incessantes, les apparitions dites miraculeuses, les indulgences intarissables, et tout ce matérialisme dit religieux qui se répand de plus en plus dans l'Eglise romaine).

Tel est le triple point de vue auquel se sont placés les théologiens papistes dans leurs définitions de l'Eglise. C'est ainsi que la définition gallicane a dû disparaître. L'évêque Maret, qui a essayé, avant le concile du Vatican, de la maintenir et de la défendre, s'est résigné, après ce concile, à l'abandonner. A la

¹⁾ Voir mon ouvrage De la falsification des catéchismes et des manuels de théologie, p. 23-31.

définition gallicane ont succédé les définitions ultramontaines les plus extrêmes. Dom Gréa enseigne que l'Eglise est une hiérarchie; que la hiérarchie de l'Eglise est une émanation de la hiérarchie divine; que la hiérarchie divine consiste en ce que le Père engendre le Fils et qu'il est son chef, puis que le Père envoie le Fils, ensuite que le Fils envoie les apôtres; qu'ainsi l'Eglise procède de J.-C. comme celui-ci procède du Père; que chaque Eglise particulière est en substance tout ce qu'est l'Eglise universelle, c'est-à-dire J.-C. communiqué aux hommes; qu'ainsi le pape est l'épiscopat et l'Eglise, le Christ et Dieu, puisqu'il est le chef de l'Eglise comme le Père est le chef du Fils 1)! — D'autres enseignent que tout organisme devient organisateur; que l'Eglise étant un organisme, peut donc organiser 2). On comprend tout ce que ce dernier terme, pris sans restriction, peut signifier, comme aussi le mot: « Ecclesia societas perfecta. » — Etc.

§ IV. Conclusions.

r° Soutenir que ce qui est religieux ou mystique ne peut être social, et que, par conséquent, une société religieuse est une contradiction, c'est commettre une erreur que nous avons déjà réfutée (voir le *Traité de la Religion en général*). Rappelons que tout élément spirituel, idée ou sentiment, peut être exprimé par des mots, par des actes, et cela soit individuellement, soit socialement. Donc une Eglise, en tant que société religieuse, est aussi logique et aussi possible qu'une société philosophique, ou artistique, ou de bienfaisance, etc.

2º Soutenir que le Christ n'a pas fondé d'Eglise, sous prétexte qu'on ne voit pas dans l'Ecriture qu'il ait fondé une société « avec toute une organisation compliquée », comme disent certains protestants, c'est jouer sur le mot « organisation ». Assurément, le Christ n'a pas fondé l'organisation ecclésiastique romaine; et il n'a pas davantage créé les titres de patriarches, d'exarques, de métropolitains, de cardinaux, etc.; mais l'Ecriture et l'histoire prouvent qu'il a fondé une société ordonnée, avec un but, avec une mission, avec un ministère, avec des devoirs, toutes choses qui exigent une constitution et une organisation; en sorte que l'Eglise chrétienne est bien réellement une institution, dont le fondateur est le Christ même, abstraction faite, bien entendu, des éléments humains que cette Eglise a introduits elle-même dans son administration, et qui,

¹⁾ De l'Eglise et de la divine constitution, par Dom Gréa; voir l'Union chrétienne, 1886, p. 391-392, 463-467; 1887, p. 109-114.

²⁾ Voir la Revue catholique des Revues (Catholic World): «La conception organique de l'Eglise», par J. Goef.

n'étant pas divins, peuvent toujours être modifiés. L'Eglise étant le corps du Christ, et tout corps ayant des organes et étant un organisme, il est évident que l'Eglise chrétienne doit avoir une organisation.

3° Nous avons signalé trois conceptions très diverses de l'Eglise. — Pour les uns (les papistes), l'Eglise est tout: canal et dispensatrice de la grâce, elle est organisée ad hoc; elle remplace le Christ et le supplante; le pape est son vicaire, et, comme tel, il suffit, étant chef omnipotent et infaillible. — Pour d'autres, l'Eglise est fort peu de chose: une simple association, dans laquelle aucune constitution n'est utile, sauf le règlement nécessaire pour la bonne tenue des réunions et du culte; c'est tout; le reste est d'ordre individuel et mystique. — Pour les autres, l'Eglise est à égale distance de ces deux extrêmes: société où J.-C. seul est chef et sanctificateur des âmes, et où cependant une constitution est utile pour conserver le triple dépôt de la foi, de la morale et des sacrements, pour le défendre contre les ennemis, pour le faire connaître et accepter, et pour répandre ainsi, non le royaume de l'Eglise et de ses représentants, mais le royaume de Dieu.

C'est cette troisième notion qui est exacte.

4° Nous disons donc que faire peu de cas de l'Eglise, c'est offenser le Christ, qui se l'est acquise par son sang, quam acquisivit sanguine suo; qui l'a aimée et qui s'est livré pour elle, Christus dilexit ecclesiam, seipsum tradidit pro ea. Nous disons que l'Eglise est le corps du Christ, et le Christ la tête de l'Eglise; que l'Eglise est chargée de mettre la paix entre les frères, dic Ecclesia; et que ceux qui ne l'écoutent pas doivent être traités comme des payens et des publicains.

5° Mais, d'autre part, s'il est faux de dire que l'Eglise n'est rien, il est faux de dire qu'elle est tout. L'Eglise n'est pas le Christ; elle n'est que la société des disciples du Christ. L'Eglise n'est pas le christianisme; elle est chargée de l'enseigner et de le répandre, mais elle en diffère comme une société d'hommes diffère des vérités religieuses que cette société professe. La vérité et la religion sont des choses essentiellement spirituelles, pures de toute erreur, belles de toute beauté, sublimes, divines; tandis que l'Eglise, comme société d'hommes, est, par la force même des faiblesses humaines, condamnée à mille imperfections. Ce n'est pas le christianisme qui vit de l'Eglise; c'est l'Eglise qui vit du christianisme, c'est-à-dire de la vérité enseignée par le Christ, de la morale imposée par le Christ, de la grâce et des moyens de salut institués par le Christ 1).

¹⁾ Voir Le Catholique national: « Le christianisme et l'Eglise », 25 août 1894, p. 133-134.

6º De même que l'épouse ne doit pas prendre la place de l'époux, mais lui être soumise en toutes choses, ainsi l'Eglise doit-elle être soumise au Christ en toutes choses, Ecclesia subjecta est Christo. C'est le Christ qui doit diriger, et lui seul. L'Eglise n'a d'autre mission que de conserver le dépôt spirituel que le Christ lui a confié, et de le transmettre, de génération en génération, intégralement, au monde entier, sans y rien ajouter et sans en rien retrancher. Voilà toute l'autorité de l'Eglise, autorité qui est faite de devoirs plutôt que de droits, comme nous le démontrerons dans la IIIº partie de ce Traité.

7º L'Eglise n'est pas la patrie, et la patrie n'est pas l'Eglise. La patrie comprend, avant tout, le sol du pays où l'on est né, et représente la nation dont on fait partie par le fait même de la naissance; ce sont des choses auxquelles on ne peut pas se soustraire et qui s'imposent à tous de droit naturel. Tandis que l'Eglise, outre qu'elle n'a pas de sol, et qu'elle ne constitue ni une nation dans la nation, ni un Etat dans l'Etat, est une société essentiellement libre, à laquelle on appartient librement et non de droit naturel, par le choix de sa propre volonté et non par le fait de sa naissance. Les différences sont évidentes. Dans les pays démocratiques où l'individu jouit de droits considérables, exerce comme tel la souveraineté populaire, et où l'Etat n'a plus qu'une mission très restreinte, on est disposé à considérer aussi l'Eglise comme un facteur secondaire et de moins en moins important dans la vie chrétienne, qui devient de plus en plus individuelle. C'est le point de vue de beaucoup de protestants.

Les partisans de l'Eglise-peuple, ou de l'Eglise-multitude, ou de l'Eglise-Etat, se trompent: 1) parce que, comme il vient d'être dit, l'Eglise n'est ni la nation, ni l'Etat, ni le peuple comme tel; 2) parce que St. Paul a très nettement marqué la distinction entre la naissance selon la chair et la naissance selon l'esprit, entre la nationalité et la religion: Non omnes qui ex Israel sunt, ii sunt Israelitæ, neque qui semen sunt Abrahæ, omnes filii... id est, non qui filii carnis, hi filii Dei; sed qui filii sunt promissionis, æstimantur in semine (Rom. IX, 6-8). Donc la naissance charnelle ne fait pas le chrétien.

Il en est de l'Eglise par rapport à l'Etat, comme de la paroisse par rapport à la commune. On a pu les confondre autrefois; mais au fond ce sont choses distinctes par leurs buts et par leurs moyens d'action. On est membre de la commune par le seul fait de la naissance dans la commune, mais ce n'est pas ainsi qu'on devient membre de la paroisse. « C'est, dit M. Lichtenberger, la grande erreur de l'école de Hegel, renouvelée avec talent par

Rothe, que l'Eglise ne serait en quelque sorte que le côté intérieur de l'Etat. Cette théorie, qui ne demande aucune garantie religieuse aux membres de l'Eglise et identifie le chrétien et le citoyen, aboutit tout simplement à l'apothéose du territorialisme et à la ruine de la liberté 1). » M. Lichtenberger exige que l'on exige des membres de la paroisse « une déclaration personnelle, une libre adhésion à la foi de l'Eglise, . . . foi exprimée d'une manière claire, simple, populaire ». Il reproche à Schenkel, à Rothe et au *Protestanten-Verein* d'identifier le suffrage universel avec le sacerdoce universel, la communauté civile avec la communauté religieuse, et de rendre inutile toute institution distincte pour les intérêts civils et les intérêts religieux. « C'est bien là, dit-il, l'arrière-pensée que cache la théorie de Rothe, d'après laquelle le but de l'Eglise est de se dissoudre insensiblement pour se perdre dans l'Etat 2). »

8° Se trompent gravement ceux qui, à cause des fautes commises par certains membres de l'Eglise, déprécient soit l'Eglise même comme institution, soit les services religieux qu'elle doit rendre et qu'elle rend à l'humanité. Il importe de distinguer ces choses, qui sont diverses en effet. S'il est vrai que l'Eglise est parfaite dans son chef, son fondateur, son divin modèle, son sanctificateur, Jésus-Christ, il n'est pas moins vrai que l'Eglise, société d'hommes, ne peut être qu'imparfaite à tous les points de vue. Elle a toujours renfermé et elle renfermera toujours des faibles et des forts, des méchants et des bons, des pécheurs et des saints, des hérétiques et des orthodoxes, de l'ivraie et du bon grain. Ce sont les rides de l'épouse dont parle St. Augustin; nous sommes sur la terre et non dans le ciel. Debemus autem nos firmiores imbecillitates infirmorum sustinere (Rom. XV, I).

C'est un fait que dans chaque Eglise particulière il y a des hommes de parti. Cephas, Apollo, Paul avaient des avis divers et des partisans divers. Les partis ecclésiastiques et théologiques divisent l'Eglise, quoique le Christ soit un. Il faut s'efforcer de mettre fin aux divisions hostiles et nuisibles, et supporter les infirmes. La haine entre théologiens et l'orgueil des Eglises entre elles, sont des vices qui ne sauraient être assez combattus³). La meilleure preuve qu'une Eglise est vraiment chrétienne, n'est pas son obstination à s'adjuger le monopole de la vérité, de la vertu et de la grâce, mais sa modestie dans sa sainteté et sa tolérance dans sa foi.

9° La vérité est qu'il faut non séparer l'époux et l'épouse, mais les unir. Donc il faut unir le Christ et l'Eglise, et non affai-

¹⁾ Histoire des idées religieuses en Allemagne, T. III, p. 396.

²⁾ Ibid., p. 11-12.

³⁾ Voir Le Catholique national du 7 mars 1896: «Orgueil d'Eglise».

blir l'Eglise sous prétexte de glorifier le Christ, ni effacer le Christ sous prétexte de faire briller davantage l'Eglise. La vérité est entre les excès. Toutesois il faut placer le Christ au-dessus de l'Eglise, et subordonner l'Eglise au Christ. Le vrai christianisme place au premier rang la vraie soi et le vrai dogme, la vraie morale chrétienne, les sacrements, en un mot ce qui constitue la religion même du Christ: c'est là la source de la vie religieuse. L'Eglise, société dont le chrétien fait partie, est sans doute pour lui une sorce très importante, mais qui ne vient toutesois qu'après le Christ et après les sorces dont le Christ, par son divin Esprit, nous vivise et nous sortifie. L'Eglise est le corps, le Christ est l'âme: corpus ejus quod est Ecclesia (Coloss. I, 24). Si l'on est universel ou catholique par l'Eglise, on doit être avant tout chrétien par le Christ: chrétien est mon nom, catholique est mon surnom.

E. MICHAUD.

(A suivre.)